

GUIDE DE L'EXPOSANT



**SALON
HABITAT
ANGERS**
TOUT POUR VOS PROJETS MAISON

**20 au 23
SEPT. 2024**
PARC DES EXPOSITIONS

Informations pratiques, techniques et logistiques

CERTIFICATION ISO 20121 : les engagements de DESTINATION ANGERS



L'éco-responsabilité, au cœur de nos salons

En tant qu'organisateur ou accueillant des événements professionnels et grand public, Destination Angers s'engage au quotidien dans une politique de management responsable de ses activités. Cette volonté s'inscrit pleinement en cohérence avec la politique de transition écologique de notre territoire, notre positionnement Ville nature et dans une optique d'amélioration continue.

Retrouvez nos engagements sur destination-angers.com dans le cadre de certification ISO20121.

Le salon Habitat, événement phare organisé par Destination Angers, s'inscrit dans cette démarche de développement durable.

Nous invitons chacun des exposants à participer pleinement à cette démarche de développement durable et à vous communiquer ses initiatives afin qu'elles puissent être valorisées.

Comment s'engager lors de nos salons ? Toutes vos initiatives, à nos côtés, comptent !

POUR VOTRE STAND

- Privilégiez la récupération, la mutualisation, la location pour votre stand ;
- Privilégiez des supports de communication non datés (pour réemploi) ;
- Évitez les flyers papier en libre-service ;
- Privilégiez l'impression sur papier recyclé ;
- Évitez les goodies, sauf s'ils sont utiles et réutilisables ;
- Optimisez l'éclairage de votre stand :
 - Pensez à éteindre en quittant votre stand,
 - Demandez à votre prestataire de stand un éclairage LED
- Limitez au maximum les emballages ;
- Assurez-vous du bon respect des règles de base de sécurité de vos équipes pendant le montage et le démontage.

Pensez à remettre votre badge/tour de cou à l'organisateur à la fin de l'événement.

AIDEZ-NOUS À TRIER ET RECYCLER VOS DÉCHETS

Différents flux de tri sont à votre disposition sur la zone logistique du site
(Devant Novaxia / derrière Grand Palais).

VENIR AU SALON HABITAT D'ANGERS

Si vous en avez la possibilité, covoiturez (plateforme de covoiturage Ouestgo) ou effectuez vos déplacements via les transports en commun.

Merci pour votre collaboration !



INFOS CLÉS

P.4

VOTRE ARRIVÉE

Horaires d'ouverture	P.6
Accès au Parc des Expositions	P.6
L'équipe du Salon Habitat	P.7
Planning de la manifestation	P.8
E-badges d'accès	P.9
Invitations	P.9
Parkings exposants	P.9
Accueil au Commissariat Général	P.9
Plan du salon	P.10

VOTRE STAND

Équipement général	P.12
Électricité - Elingage	P.12

FICHES STAND :

- Air Libre	P.13
- Restaurant	P.14
- Ameublement - Habitat - Immobilier	P.15
Stand nu	P.15
Stand équipé	P.16

INSTALLATION

Horaires de montage	P.18
Les accès aux portails	P.18
Livraison de marchandises	P.19
Gestion des déchets	P.19
Nettoyage	P.19
Liste des prestataires	P.20-21

RÉGLEMENTATION

Règles principales de sécurité et d'hygiène	P.23
Sécurité Incendie	P.24
Gardiennage de nuit	P.24
Documents de sécurité incendie à fournir	P.25

FORMULAIRES TECHNIQUES & BON DE COMMANDE

Croquis de positionnement compteur électrique	P.27
Elingues & Accroches - demande d'autorisation	P.28
Bon de commande complémentaire	P.29

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

P.30

| Horaires

Vendredi 20 10h à 20h
 Samedi 21 & Dimanche 22 10h à 19h
 Fermeture Lundi 23 10h à 18h

| Accueil Exposants Commissariat Général

Dans le Grand Palais (sous le restaurant)
 Du mercredi 18 (14h - 17h30)
 au lundi 23 septembre
 Tél : 02 41 93 40 30

Isabelle TAILLANDIER
 isabelle.taillandier@destination-angers.com
 Ophélie VAIDIE
 ophelie.vaidie@destination-angers.com

EXPOSANTS

Ouverture à 8h, le 1er jour du salon,
 8h30 les jours suivants
 Accès par les portails 3 & 5

| Vos interlocuteurs

Rénovation - Énergies / Cuisine & salle de bain / Artiste

Malory DIÉTRICH : 02 41 93 62 78
 malory.dietrich@destination-angers.com

Ameublement & Décoration / Jardins & Piscines

Yves DÉRÉDEC : 02 41 93 40 46
 yves.deredec@destination-angers.com

Immobilier & Sponsoring

Ludivine MOUSSEAU : 02 41 93 40 35
 ludivine.mousseau@destination-angers.com

Village des Créateurs

Jessica LIBAULT : 02 41 93 40 48
 jessica.libault@destination-angers.com

MONTAGE			
L 16	MA 17	ME 18	J 19
8h - 18h Tous les halls sauf Grand Palais	8h-18h Tous les halls sauf Grand Palais	8h-21h Tous les halls	8h - 24h dernière entrée possible jusqu'à 21h Tous les halls
Portail 3	Portails 3 et 5		
Le portail 1 sera ouvert sur demande			
Véhicules interdits dans tous les halls (dernière entrée 1 heure avant la fermeture des portails)			

DÉMONTAGE

Lundi 23	Mardi 24
18h30 - 00h	8h - 18h
Pour des raisons de sécurité, les portails du Parc et des bâtiments ne seront ouverts qu'à partir de 18h30. Aucun démontage ne sera autorisé avant.	

| Visite de la Commission de sécurité

Jeudi 19 septembre par
 M. Bruno BEUNEUX : 06 79 21 89 71

| Gardiennage de nuit

À partir du mercredi 18 septembre à 18h
 au mardi 24 septembre à 18h

| Animaux

Dans un souci d'hygiène et de respect des personnes et des installations, les chiens et autres animaux sont interdits.



VOTRE ARRIVÉE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

ACCÈS AU PARC DES EXPOSITIONS

L'ÉQUIPE DU SALON HABITAT

PLANNING DE LA MANIFESTATION

E-BADGES D'ACCÈS

PARKINGS EXPOSANTS

ACCUEIL AU COMMISSARIAT GÉNÉRAL

PLAN DU SALON

| Horaires d'ouverture

VISITEURS

Vendredi : de 10h à 20h
Samedi - Dimanche : de 10h à 19h
Lundi : de 10h à 18h (fermeture)

EXPOSANTS

Ouverture à 8h, le 1er jour du salon,
8h30 les jours suivants

Accès par les portails 3 & 5

| Accès au Parc des Expositions d'Angers

ROUTE :



Accès direct en provenance des autoroutes :
A11 (Nantes - Le Mans - Paris)
A85 (Tours - Saumur)
A87 (Cholet - Niort - Poitiers)
Sortie «Angers-Est»

Coordonnées GPS :
Parc Expositions - commune de Verrières-en-Anjou



Possibilité de recharger votre véhicule électrique TESLA SUPERCHARGER :
Aire des Portes d'Angers à Verrières-en-Anjou (200 m - derrière le Parc Expo)
ELECTRA :
8 rue de Champfleur à Saint-Barthélemy-d'Anjou (4km)



TAXI :

Allo Angers Taxi. Tél. 02 41 87 65 00



BUS IRIGO :

Ligne 4 direction Parc Expo
Ligne 10 direction Saint Sylvain Chêne Vert
Arrêt Parc Expo



VEHICULE EN LOCATION :

AVIS , Gare d'Angers
Tél. 0 820 61 16 82



TRAIN :

Par TGV (1h30 de Paris)

POUR VOS COVOITURAGES, INSCRIVEZ-VOUS SUR OUESTGO.FR !



Le Salon Habitat d'Angers est un événement DESTINATION ANGERS

Directeur Général

M. Thierry GINTRAND

Adjointe au Directeur Général
Directrice du Parc des Expositions
et du pôle événements propriétaires

Mme Anne BOUSSION



| L'équipe du Salon

Accueil de l'Administration du Parc
Accueil du Commissariat Général
(Montage - Pendant salon)

02 41 93 40 40
02 41 93 40 30

RESPONSABLE SALON

Evelyne LORIDO

02 41 93 40 40

SUIVI DES OPÉRATIONS

Maria POINEL / Ameline JUDIC

02 41 93 40 40

SERVICE COMMERCIAL

Ameublement & Décoration / Jardins & Piscines
Yves DEREDEC

02 41 93 40 46

Immobilier & Sponsoring
Ludivine MOUSSEAU

02 41 93 40 35

Rénovation - Énergie / Cuisine & salle de bain / Artiste
Malory DIETRICH

02 41 93 62 78

Village des Créateurs
Jessica LIBAULT

02 41 93 40 48

SERVICE ADMINISTRATIF (badges, invitations, facturation ...)

Isabelle TAILLANDIER

02 41 93 40 55

Ophélie VAIDIE

02 52 60 53 20



prénom.nom@destination-angers.com

| Planning de la manifestation

- Période montage : Toute demande particulière sera soumise à dérogation auprès de votre contact commercial.

- Ouverture du salon aux visiteurs

- Accès exposants pendant le salon
Accès portails 3 et 5. Ouverture à 8h, le 1er jour du salon, 8h30 les jours suivants

- Ouverture du Commissariat Général, dans le Grand Palais

- Période de démontage. Ouverture des portails lundi à 18h30

L 16	M 17	ME 18	J 19	V 20	S 21	D 22	L 23	M 24
8h - 18h Tous les halls sauf Grand Palais	8h-18h Tous les halls sauf Grand Palais	8h-21h Tous les halls	8h - 24h dernière entrée possible jusqu'à 21h	10h - 20h	10h - 19h	10h - 18h		
			Tous les halls	Accès exposants pendant le salon Portails 3 et 5				
Portail 3	Portails 3 et 5			8h - 21h	8h30-20h	8h30 - 24h		
Accueil des exposants à l'administration du Parc à partir de 8h30		14h-17h30	8h - 19h	8h - 20h	9h30 - 19h	9h30-18h		
							18h30-24h	8h-18h

| E-Badges d'accès

IMPORTANT | Vos badges montage / démontage et badges exposant - désormais numériques - sont à commander lors de votre inscription en ligne et vous pourrez les personnaliser.

Chaque personne présente sur le site (exposants, prestataires de services, monteurs de stands,...) devra être munie d'un e-badge pour entrer sur le site que ce soit avant, pendant ou après la manifestation (un par personne).

• E-BADGES MONTAGE - DÉMONTAGE

À partir du LUNDI 16 SEPTEMBRE, seules les personnes badgées auront accès au Salon. Les e-badges montage - démontage sont gratuits.

| Invitations

Avec votre inscription, vous avez automatiquement 50 cartes d'invitations gratuites et/ou 100 e.invitations gratuites. Vous avez la possibilité de commander des invitations supplémentaires [via le bon de commande page 29](#).

| Parkings Exposants

L'accès aux parkings du Salon est gratuit sur présentation de votre ebadge exposant. Vous pourrez stationner sur les parkings exposants, et visiteurs :

Terrasse Grand Palais
P1 - P2 - P4 - P5

Un parking officiel est spécialement réservé aux institutionnels, à l'organisation, aux journalistes.

Accès PMR :

Des places de stationnement sont réservées sur tous nos parkings visiteurs au niveau des entrées du salon et sur le parking officiel près de l'entrée n°2.

Emplacement Camping Car :
Aucun emplacement camping-car n'est adapté. En aucun cas, vous ne serez autorisé à dormir dans l'enceinte du Parc des Expositions.



• E-BADGES EXPOSANTS

Vous disposez d'e-badges que vous devez pouvoir présenter en permanence pendant toute la durée du salon.

Les 5 premiers e-badges exposants sont gratuits. Vous pourrez effectuer une commande complémentaire via votre espace exposants sur le site du salon.

Les e-badges ne vous seront transmis qu'après règlement du solde de votre stand. Afin d'éviter les files d'attente au Commissariat Général, **nous vous conseillons vivement de régler le solde avant votre arrivée au Parc des Expositions.**

Tout exposant n'ayant pas réglé le solde de son stand avant l'ouverture du salon se verra refuser l'accès à son stand.

| Commissariat Général

Toute l'équipe du Salon se tiendra à votre disposition au Commissariat Général, situé dans le Grand Palais, sous le restaurant - self service. Présentez-vous dès votre arrivée pour :

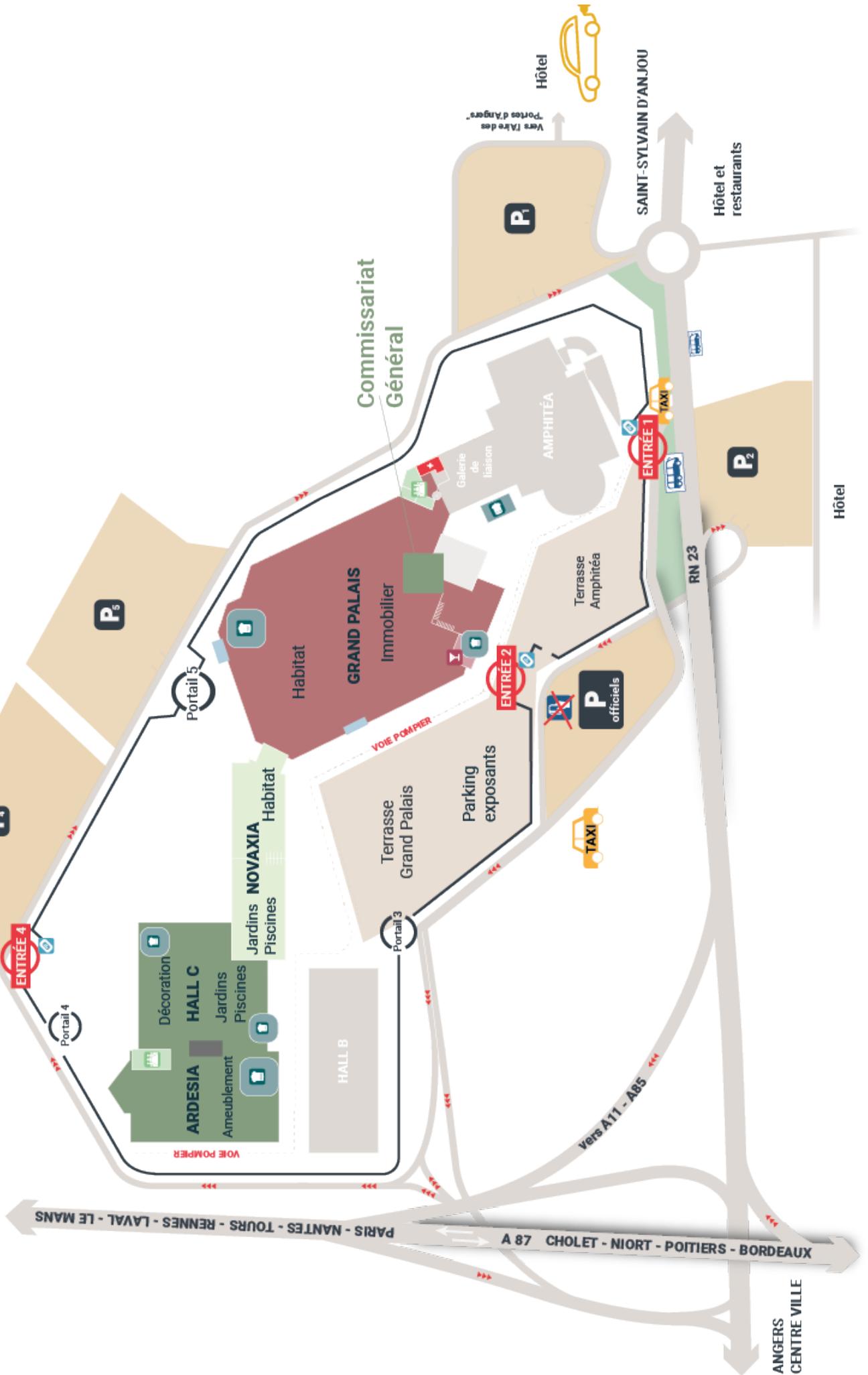
- pour toute demande d'intervention particulière (eau, électricité, spots...),
- pour toute commande complémentaire (invitations, e-badges exposants...).

Toute commande passée sur place devra obligatoirement être accompagnée du règlement.

Commissariat Général - hall Grand Palais
Du mercredi 18 au lundi 23 septembre
02 41 93 40 30



IMPORTANT ! Il n'y a plus de distributeur automatique de billet sur le parking du Parc Expo, les visiteurs ne pourront donc pas retirer d'espèces pendant le salon. Pensez à le préciser dans votre communication et idéalement à vous doter d'un autre mode d'encaissement sur votre stand (TPE, application de paiement instantané, dispositif SumUp...).





| VOTRE STAND

ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL

ÉLECTRICITÉ, ÉLINGAGE

FICHES STAND

Air libre

Restaurant

Ameublement - Habitat - Immobilier

STAND NU

STAND ÉQUIPÉ

Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes. Dans le souci de conserver l'unité et la tenue de la manifestation, nous vous demandons cependant de ne pas dépasser les limites de l'espace qui vous est attribué et de nous consulter pour toute installation excédant une hauteur de 3 mètres.

D'autre part, et pour répondre aux mêmes préoccupations de cohérence, nous vous remercions de ne démonter ni modifier les éléments que nous avons mis en place, tels que bandeaux, enseigne ou moquette. Le cas échéant, en faire la demande au Commissariat Général.

Nous vous demandons également de veiller à ce que vos collaborateurs soient présents sur votre stand dès l'ouverture du salon et jusqu'à l'heure de fermeture.

L'équipement et l'aménagement des stands ont été réalisés par le Parc des Expositions d'Angers.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Retrouvez les fiches explicatives correspondant à chaque secteur d'activité (pages 13 à 15)

Toute dégradation aux installations mises à la disposition de l'exposant lui sera facturée au prix de la réparation et son exclusion de toutes manifestations ultérieures pourra être prononcée.

| Électricité

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant au moins deux prises de courant et un disjoncteur différentiel de protection placé d'une manière générale dans l'angle au fond du stand au sol.

La puissance disponible est celle que vous avez souscrite en remplissant votre demande d'admission. Si vous avez besoin d'électricité et que vous n'avez encore rien souscrit, reportez-vous au [bon de commande ci-joint](#) (p.29).

Si vous souhaitez un emplacement spécifique pour votre compteur, merci de nous indiquer explicitement votre souhait à l'aide du croquis (p. 26, à nous retourner avant le 2 septembre).

Merci de nous préciser si vous avez besoin d'une sortie P17 mono ou tri.

Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du compteur.

Nous nous réservons le droit de vous facturer un coût de changement d'emplacement de compteur en cas de non précision préalable de l'emplacement souhaité sur votre stand.

Il appartient à l'exposant de vérifier la puissance du compteur avant utilisation. Destination Angers ne peut être porté responsable en cas de détérioration de matériel.

Cafetière	0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 kw)
Bouilloire	2 Kw
Réfrigérateur	0,2 Kw
Ordinateur	0,1 Kw
Aspirateur	1,5 Kw en moyenne
Rail de 3 spots	0,3 Kw

| Élingage à la charpente des halls



Avant toute opération d'accroche, vous devrez obtenir l'autorisation du Parc des Expositions. Aucune accroche possible dans le hall C. Sans accord de notre part, votre prestataire n'est pas autorisé à élinguer sur nos structures.

Le poids total suspendu, le type d'accroche et leur nombre devront être clairement indiqués, ainsi que l'entreprise chargée d'effectuer ces accroches. [Merci de nous retourner le document \(p.28\).](#)

Vous exposez dans la section ► AIR LIBRE (EXTÉRIEUR)

LIEU D'EXPOSITION :

TERRASSE AMPHITÉA : Portail d'accès n°1 (sur demande)

INSTALLATION DE GARDENS – TENTES

En cas d'installation de jardins ou de tentes, vous devez demander à votre prestataire de reboucher les trous qui ont servi à ancrer la structure.

En cas de non rebouchage, ce sera facturé.

PISCINISTES

RESTRICTION D'EAU (en fonction des arrêtés préfectoraux)

Étant donné les restrictions concernant l'utilisation de l'eau, nous avons décidé de ne plus autoriser le remplissage des piscines **au-delà de 30 cm.**

Pour les SPA, un seul remplissage sera autorisé sur l'ensemble de vos produits présentés.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette consigne, qui encourage la prise en compte de l'environnement dans nos pratiques quotidiennes.

ÉVACUATION DES DÉCHETS

Vous devez prévoir l'évacuation de l'herbe, sable ou copeaux de bois utilisés pour la décoration de votre stand.

DÉMONTAGE

Votre stand devra être démonté impérativement le mardi 24 septembre à 18h

À défaut, l'Organisation du salon fera démonter par ses services aux frais, risques et périls de l'exposant, les stands ou matériels non évacués à cette date.

Le jour de fermeture du Salon, et pour des raisons de sécurité, les portails ne seront pas ouverts avant 18h30. Aucun démontage ne sera autorisé avant 18h.

LIEU D'EXPOSITION : **ARDÉSIA** - Portail d'accès : n°3
HALL C - Portail d'accès : n°3
GRAND PALAIS - Portail d'accès : n°3 & n°5

CUISINES

Lorsque vous ne bénéficiez pas d'un local traiteur, les cuisines sont installées avec des cloisons de type traditionnelle
Cloison contre plaqué, épaisseur 55 mm
Hauteur : 2,30 m - longueur : 3 m
Non recouverte de tissu

TISSU

Du tissu couleur gris – classé M1 – sera agrafé côté salle

MOQUETTE STANDS : Gris taupe

Il est impératif de nous envoyer le plan côté de votre cuisine pour le 2 septembre avec :

- les cloisons
- l'emplacement du compteur électrique
- l'emplacement du point d'eau

TOUTE MODIFICATION AU MOMENT DU MONTAGE SERA FACTURÉE

Nous vous rappelons que nous installons une arrivée et une évacuation d'eau mais que nous n'effectuons pas les raccordements machines sauf sur commande.

DESCRIPTIF COMPTEURS RESTAURANTS

Vous disposerez
d'une sortie P17 en 32
de trois sorties 16A mono

Vous devrez équiper vos armoires électriques d'une sortie P17 en 32.

AUCUN BRANCHEMENT EN EPANOUI NE SERA FAIT.



LAISSEZ-PASSER

Afin de pouvoir assurer un approvisionnement régulier de votre restaurant ou stand, vous devrez disposer d'un laissez-passer (3 maximum).
La société de gardiennage PROGUARD passera sur votre stand et vous remettra ce document sur présentation de la carte grise du véhicule concerné.

DÉMONTAGE

Votre stand devra être démonté impérativement le mardi 24 septembre à 18h

À défaut, l'Organisation du salon fera démonter par ses services aux frais, risques et périls de l'exposant, les stands ou matériels non évacués à cette date.

Le jour de fermeture du Salon, et pour des raisons de sécurité, les portails ne seront pas ouverts avant 18h30. Aucun démontage ne sera autorisé avant 18h.

Lieu d'exposition	Secteur	Couleur de moquette		Accès au Parc par le portail :
		Allée	Stand	
ARDÉSIA	Meubles & Déco	Pas de moquette	Pour les stands équipés, lors de votre inscription, vous avez choisi une moquette graphite, noire ou bleue.	3 ou 5
NOVAXIA BAS	Habitat - Immobilier	Pas de moquette		
GRAND PALAIS		Moquette taupe lé de 2m		
NOVAXIA HAUT	Jardins & Piscines	Pas de moquette		
HALL C	Jardins & Piscines	Moquette Taupe		
	Déco Village Créateurs		Moquette Noire	

STAND NU

Sans bandeau - sans moquette - pas d'électricité - pas d'enseigne - pas de cloisons

Si vous posez vous-même votre moquette, veillez à utiliser un double face de bonne qualité. Nous nous réservons le droit de facturer un coût de nettoyage à 4,50 € HT/m² si les équipes de nettoyage doivent se charger de retirer votre double face.

STAND ÉQUIPÉ

CLOISONS DE FOND ET DE SÉPARATION ENTRE LES STANDS

Couleur de cloisons : GRISE

Hauteur : 2,30 m - longueur : 3 m - épaisseur 5,5 cm
Peinture et tapisserie collée interdites, possibilités d'agrafage

Boulonnage, vissage et grosses pointes : INTERDIT

BANDEAU – OSSATURE

Ossature en aluminium laqué gris anthracite

Bandeau bombé

Ce bandeau doit rester neutre – Interdiction de poser ou de coller quoi que ce soit : textes, sigles, etc...

ENSEIGNE

Double face fourni et posé par nos soins, perpendiculairement au stand, en bois

COMPTEUR ÉLECTRIQUE

Positionnement au sol
Commande complémentaire

Bon de commande p.29

SPOTS

Possibilité de location d'un rail de 3 spots au coût de 65 € HT l'unité – [Bon de commande ci-joint](#)
[Un rail pré-électrifié sera installé sur le bandeau de l'allée principale de votre stand](#)



DÉMONTAGE

Votre stand devra être démonté impérativement le mardi 24 septembre à 18h

À défaut, l'Organisation du salon fera démonter par ses services aux frais, risques et périls de l'exposant, les stands ou matériels non évacués à cette date.

Le jour de fermeture du Salon, et pour des raisons de sécurité, les portails ne seront pas ouverts avant 18h30. Aucun démontage ne sera autorisé avant 18h.



| INSTALLATION

HORAIRES MONTAGE

LES ACCÈS AUX PORTAILS

LIVRAISON DE MARCHANDISES

GESTION DES DÉCHETS - NETTOYAGE

LISTE DES PRESTATAIRES

| Horaires de montage

Les E-badges Montage - Démontage sont obligatoires pendant cette période et n'ont aucune validité pendant la manifestation. À partir du lundi 16 septembre, seules les personnes badgées auront accès au montage du salon.

Si vous souhaitez en commander plus que le nombre indiqué sur votre facture et/ou récapitulatif de commande, merci de vous reporter au [bon de commande p.29](#) (ces ebadges sont gratuits).

Toute demande particulière sera soumise à dérogation nécessaire, si besoin, auprès de votre contact commercial.

Montage	Horaires	Halls ouverts
Lundi 16	8h - 18h	Tous les halls sauf Grand Palais - Accès portail 3
Mardi 17	8h - 18h	Tous les halls sauf Grand Palais - Accès portails 3 et 5
Mercredi 18	8h - 21h	Tous les halls - Accès portails 3 et 5
Jeudi 19	8h - 24h	Tous les halls - Accès portails 3 et 5 Entrée possible jusqu'à 21h
<ul style="list-style-type: none">• Le portail 1 sera ouvert sur demande• Véhicules interdits dans tous les halls (dernière entrée 1heure avant la fermeture des portails)		

| Les accès aux portails lundi 16 septembre et pendant le salon

L'accès aux bâtiments pour les véhicules est réglementé. Il est obligatoire pour vous d'utiliser l'accès correspondant à votre emplacement ([voir plan général du Parc des Expositions, p.10](#)).



À PARTIR DU LUNDI 16 SEPTEMBRE	
Vous exposez dans :	Utilisez les portails :
GRAND PALAIS	3 ou 5 (fond Grand Palais)
NOVAXIA bas	3 - 5
NOVAXIA haut	3 - 5
TERRASSE Grand Palais	3
ARDESIA	3
HALL C	3 - 5

| Pendant le salon

Pendant la manifestation, les accès PIETON des exposants sont les suivants : ouverture à 8h, le 1er jour du salon, 8h30 les jours suivants. Accès par les portails 3 & 5.

| Livraison de marchandises

Le Salon sera gardé la nuit, à partir du mercredi 18 septembre. Aucune marchandise ne devra être livrée auparavant.

En cas de livraison de marchandises pour votre stand par un transporteur, vous devez être présent sur le stand à l'arrivée des marchandises afin d'en prendre livraison. Dans le cas contraire, la marchandise sera déposée librement sur votre stand sans contrôle de notre part.

Le Salon et l'assureur n'assument aucune responsabilité pour les avaries, vols, dommages, etc... survenus aux marchandises, matériaux, équipements, personnes, pendant la durée de l'installation, du déménagement et du transport.

ADRESSE DE LIVRAISON :

PARC DES EXPOSITIONS - Salon Habitat
Route de Paris – 49044 ANGERS CEDEX 01



Hall + n° stand

Nom et n° de portable de l'expéditeur :

Préciser la date et l'heure de votre présence à votre transporteur pour réceptionner la marchandise.

Levage - Manutention

• LOIRE MAINE
MANUTENTION
location SANS chauffeur
Tél : 02 41 34 73 33 |
location@lmm49.com

• M3 JCB
Location sans chauffeur
Lucie RAMBAUD
Tél : 02 41 57 64 38
rambaud.lucie@m3france.fr

Chargement / Déchargement
de marchandise
Service avec chauffeur : 70 € HT
de l'heure (minimum 1h)
cf bon de commande p. 29

| Gestion des déchets

Afin de limiter de manière la plus optimale possible l'impact environnemental du salon, et dans le cadre d'une démarche globale Développement durable, Destination Angers veille à atteindre de nouveaux objectifs en terme d'Unités de Tri et de Valorisation sur site.

PENDANT LE MONTAGE ET DÉMONTAGE

Deux unités de tri et de valorisation des déchets seront mises en place pour favoriser le tri et améliorer ainsi de manière significative le pourcentage de déchets recyclés dans le tonnage global de la manifestation :

- sur le côté du Grand Palais (à l'arrière)
- devant Novaxia (côté portail 3)

Aucun autre container ne sera installé sur le site.

Vous serez accueilli dans chaque unité de tri par une personne en charge de faciliter le bon tri. Un document récapitulatif et un plan d'implantation des unités de tri vous seront remis lors de votre arrivée au Parc des Expositions.

8 catégories de tri :

- Carton
- Verre
- Ferraille,
- Bois
- Film plastique
- Biodéchets
- Tri sélectif
- Autres déchets non valorisables

PENDANT LE SALON

À la fermeture du Salon, chaque soir, nous vous demandons de poser dans les allées vos déchets de la journée en séparant les bouteilles du reste des déchets.

| Nettoyage

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des allées et des parties communes en dehors des heures d'ouverture du Salon. Si vous ne souhaitez pas procéder vous même au nettoyage de votre stand, nous pouvons vous proposer cette prestation au coût de 4,50 € HT le m² pour la durée du salon. (Cf. bon de commande page 29).

| Liste des prestataires

ACCROCHAGES SIGNALÉTIQUE BANDEROLES <i>Prestataires proposé par le Salon</i>	MASA DIFFUSION Arnaud MASA 06 07 28 51 75 arnaud@masadiffusion.fr	SCENGO Eric GOHIER 02 50 69 22 54 eric.gohier@scengo.com	ALIVE EVENTS Jean-Philippe ULLY 06 61 68 16 72 jp.ully@group-alive.com
CONCEPTION DE STANDS <i>Prestataires référencés par Destination Angers / Parc Expo</i>	GL EVENTS Alexia DELSKI 02 40 34 78 99 alexia.delski@gl-events.com		FRANCE ÉVÉNEMENTS SERVICES Juliette DEMONT 02 49 62 35 65 jdemont@france-evenements.fr
DÉCORATION FLORALE <i>Prestataires proposé par le Salon</i>	PLANTES JARDINIÈRES		PLANTES COUPÉES
	FLOR'ATLANTIC Hervé PLOUX 06 80 02 25 99 helene.campagne@gmail.com	AG-CRÉATION Arnaud GUIMBRETIERE 06 23 14 67 80 info.ag-creation.fr	NATURE ACIDULÉE Audrey BARRAUD 06 61 70 91 54 natureacidulee@orange.fr
ÉCLAIRAGES SPÉCIFIQUES DE STAND ET MATÉRIEL VIDÉO	ALIVE EVENTS Jean-Philippe ULLY 06 61 68 16 72 jp.ully@group-alive.com	SCENGO Eric GOHIER 02 50 69 22 54 eric.gohier@scengo.com	
IGNIFUGATION <i>Prestataire proposé par le Salon</i>	PROTEC'FLAM 02 40 90 10 80		
MANUTENTION <i>Prestataires proposés par le Salon</i>	LOIRE MAINE MANUTENTION (sans chauffeur) 02 41 34 73 33 location@lmm49.com	M3 JCB (sans chauffeur) 02 41 57 64 38 rambault.lucie@m3france.fr	
MOBILIER <i>Prestataires proposés par le Salon</i>	AMEXPO 02 51 12 90 77 contact@amexpo.fr	ALIVE EVENTS Jean-Philippe ULLY 06 61 68 16 72 jp.ully@group-alive.com	
PLOMBERIE <i>Prestataire proposé par le Salon</i>	M. PETITEAU 02 41 31 22 40 contact@petiteau-renovation.fr		
PERSONNEL	INTÉRIMAIRE <i>Prestataire proposé par le Salon</i>		HÔTES / HÔTESSES <i>Prestataire référencé par Destination Angers</i>
	MORGAN SERVICES 02 41 24 07 18 angers-doutre@morgan-services.fr	MONDAPAR Dorothee OLIVIER 06 38 40 28 04 d.olivier@mondapar.fr	

|Liste des prestataires

SIGNALÉTIQUE <i>Prestataire proposé par le Salon</i>	L'IMAGE MEME Sébastien CHIRON seb@image-meme.fr 06 20 78 90 72	MASA DIFFUSION Arnaud MASA 06 07 28 51 75 arnaud@masadiffusion.fr	ICI Laurent BLET 02 41 63 68 09 laurent.blet@com-ici.fr
TRANSPORT COURSIER <i>Prestataire proposé par le Salon</i>	LIBELLULE COURSES Alain MALFÉ 07 85 22 96 68 libellulecourses@hotmail.com		



| RÉGLEMENTATION

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE

SÉCURITÉ INCENDIE

GARDIENNAGE DE NUIT

DOCUMENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE À
FOURNIR

| Rappels des principales règles de sécurité et d'hygiène à respecter sur un salon

Port du badge montage et démontage : obligatoire pour accéder au Salon

Port des équipements de protection individuelles :

Chaussures de Sécurité : Il est rappelé que le port des chaussures de sécurité (coquilles + semelle anti-perforation) est obligatoire pour toutes personnes pénétrant sur le site du salon pendant les périodes de montage et démontage.

Casque : Le port du casque est obligatoire pour tous les nacellistes, tous les salariés en situation de travaux superposés et toute tâche présentant un risque.

Gants, lunettes de protection pour les tâches à risques particuliers



Le levage et le transport de personnel ne peuvent être fait qu'avec des moyens spécifiquement conçus à cet effet :

Documents obligatoires à présenter sur le site

- Fiche de visite périodique de l'engin à jour (moins de 6 mois)
- C.A.C.E.S (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- Autorisation de conduite sur site de l'employeur
- Certificat médical d'aptitude à jour

Travail en hauteur : il est obligatoire de toujours utiliser des moyens assurant une protection collective. Les échelles ne doivent pas être utilisées en poste de travail.

Les outillages électriques ou électroportatifs doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières pour pouvoir être utilisés à l'intérieur des halls.

Interdiction de fumer dans les halls : au montage – démontage et pendant le Salon

Respecter les allées de circulation : elles doivent rester libres et circulantes pour les secours et les engins de manutention

Assurer en permanence le nettoyage et l'entretien de son stand et de sa zone périphérique

Système d'aspiration : les outillages électriques, fixes ou électroportatifs pour être acceptés dans le hall, doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières.

Comme toutes les manifestations similaires, le Salon et ses exposants, sont tenus de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 mars 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Novembre 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

En conséquence, nous vous demandons instamment de proscrire l'emploi du polystyrène expansé, de ne remplacer, sous aucun prétexte, les tissus que nous avons utilisés pour la décoration générale et qui correspondent aux normes de sécurité requises.

| Sécurité - Incendie

Chargé de Sécurité :
M. Bruno BEUNEUX
Port : 06 79 21 89 71

**La visite de la Commission de Sécurité aura lieu le
jeudi 19 septembre dans l'après-midi.**

Vous devrez être présents sur votre stand, ou représentés par une personne qualifiée.

Vos installateurs de stands doivent fournir les procès verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés sur les stands. (voir page suivante)

Pour des aménagements spéciaux, stands à étages etc..., les dossiers de sécurité doivent être fournis.

| Gardiennage de nuit

L'organisation du Salon se charge de la surveillance générale dans les meilleures conditions mais il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat.

Gardiennage à partir du mercredi 18 septembre à 18h au mardi 24 septembre à 18h

Ce dispositif ne concerne en aucun cas la surveillance des aménagements des stands qui demeurent sous la responsabilité exclusive des exposants.

QUELQUES CONSEILS :

- Respecter les horaires d'ouverture aux exposants et ne pas abandonner les stands durant l'ouverture.
- Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture.
- À la fermeture, recouvrir votre stand d'un filet ou bâche (M2) ou fermer l'accès de votre stand.

Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et démontage.

Si vous souhaitez un service de gardiennage de votre stand en particulier, vous pouvez prendre contact avec la Société PROGUARD (02 85 34 41 49) déjà présente sur le site, qui pourra mettre un agent à votre disposition aux conditions que vous aurez définies entre vous.

SOYEZ VIGILANTS

Pendant le Salon, nous vous conseillons vivement de sécuriser vos matériels informatiques et vidéos avec des câbles de sécurité
(en vente dans tous les magasins informatiques)

Pour le démontage, nous vous recommandons vivement de déménager vos objets de valeur dès le
LUNDI 23 SEPTEMBRE

| Documents de sécurité incendie à fournir

MATÉRIAUX

En fonction de leur réaction au feu, les matériaux traditionnels présentent les classements conventionnels suivants : (dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'apporter la preuve du classement)

- M0 ou A normes Européennes = Incombustible
- M1 ou B normes Européennes = Non inflammable
- M2 ou C normes Européennes = Difficilement inflammable
- M3 ou D normes Européennes = Moyennement inflammable
- M4 ou E normes Européennes = Facilement inflammable

MATERIAUX	AUTORISE	DOCUMENT A FOURNIR
Bois (ou composite à base de bois) > 18 mm non stratifié	Bois (non stratifié) aggloméré de bois latté contre-plaqué	Néant (matériaux assimilés a M3)
Bois < 18 mm et > 5 mm Bois > 18 mm, stratifié	M3 d'origine ou D normes Européennes	Procès-verbaux M3 (ou Labels sur matériaux)
Contre-plaqué - Aggloméré < 5 mm composite à base de bois	M3 ou ignifugé 2 faces par peintures, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agréé ou B normes Européennes	Procès-verbaux M3 ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Moquettes au sol	Naturel : M4 ou E normes Européennes Synthétique : M3 ou D normes Européennes	Procès-verbaux
Tissus et revêtements textiles muraux	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Matières plastiques (plaques, lettres)	M1 ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1
Peintures	Sur support M0 , M1 ou bois autorisé (peinture nitrocellulosique) interdite	Procès-verbaux de support
Décoration flottante (papier, carton)	M1 ou ignifugé ou B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration florale en matériau de synthèse	M1 d'origine (ignifugation interdite) ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1
Décoration collée ou agrafée (papier)	Sans justification si collée sur toute la surface ou agrafée tous les 5 cm en pose fractionnée	
Mobilier	Gros mobilier : M3 ou D Structure légère : M3 ou D Rembourrage : M4 ou E Enveloppe : M1 ou B	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation (sans justificatif si mobilier de location)
Vitrages	Armés, trempés, feuilletés	Procès verbaux, certificats ou justificatifs telles que facture
Autres matériaux	Accord à demander	Réponse écrite du chargé de sécurité



| FORMULAIRES TECHNIQUES & BON DE COMMANDE COMPLÉMENTAIRE

CROQUIS DE POSITIONNEMENT
ÉLECTRIQUE

DEMANDE ÉLINGAGE

BON DE COMMANDE COMPLÉMENTAIRE

CROQUIS DE POSITIONNEMENT COMPTEUR ÉLECTRIQUE

À nous adresser par mail à :
isabelle.taillandier@destination-angers.com et ophelie.vaidie@destination-angers.com
Impérativement avant le 2 septembre

RAISON SOCIALE :

NOM DU SIGNATAIRE : TÉL ou PORTABLE :

Email :

Hall - Allée - n° de stand :

Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.

Indiquez la position des allées - le nom ou le numéro des stands avoisinants

Soyez vigilant à la cohérence entre vos équipements électriques et la puissance du branchement électrique commandée

Toute modification au moment du montage sera facturée 150 €

Le compteur sera positionné au sol

ÉLINGUES & ACCROCHES DEMANDE D'AUTORISATION

Chaque demande d'accrochage doit être accompagnée d'un plan côté, orienté et à l'échelle, matérialisant les éléments à suspendre et leurs points d'ancrage.

Selon votre emplacement de stand, votre demande peut-être refusée pour des raisons de sécurité et de limitation de charges sur nos structures. Dans le cas d'une réponse positive, vous recevrez de notre part les coordonnées de nos prestataires agréés. Vous devrez prendre contact avec eux pour la réalisation de l'accroche.



Aucune accroche possible dans le Hall C

RAISON SOCIALE :

RESPONSABLE :

ADRESSE :

.....

TEL : MAIL :

HALL : N° STAND : SURFACE : m2

DATE : Signature :

Sollicite, de la part de Destination Angers, l'autorisation de faire installer à la charpente du hall au dessus du stand, des éléments suspendus :

Descriptif des éléments à suspendre :

.....

.....

.....

Poids total certifié :

Poids par élingue (impératif) :

Dimensions :

Hauteur des élingues par rapport au sol du hall :

Nombre d'élingues minimum (à titre indicatif) :

À RETOURNER AVANT LE 2 SEPTEMBRE 2024 :

par mail à isabelle.taillandier@destination-angers.com OU ophelie.vaidie@destination-angers.com
ou par courrier à :

Destination Angers - Parc des Expositions - Salon HABITAT - Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

BON DE COMMANDE COMPLÉMENTAIRE

CODE ENTREPRISE :	NOM OU RAISON SOCIALE :
	Adresse :
	E.mail :

PRESTATIONS	PU HT	TVA	PU TTC	QUANTITE	MONTANT
E-badges Montage / Démontage	GRATUIT				
E-badges Exposants complémentaires	5 €	0,50 €	5,50 €		
Cartes d'invitations = carnet de 50	45 €	4,50 €	49,50 €		
Cartes d'invitations = carnet de 100	85 €	8,50 €	93,50 €		
E-Invitations = par 100	45 €	4,50 €	49,50 €		
MOQUETTE					
Stand équipé (par défaut, moquette gris taupe)	Prestation comprise dans le stand équipé				
Stand nu, prestation moquette en supplément, le m ² (gris taupe)	10 €	2 €	12 €		
ÉLECTRICITÉ					
Monophasé - 2 Kw	179 €	35,80 €	214,80 €		
Monophasé - 4 Kw	250 €	50 €	300 €		
Monophasé - 6 Kw	336 €	67,20 €	403,20 €		
Triphasé - 6 Kw	370 €	74 €	444 €		
Triphasé - 12 Kw	441 €	88,20 €	529,20 €		
Triphasé - 18 Kw	507 €	101,40 €	608,40 €		
Changement de compteur de place	150 €	€	€		
SPOTS Stand équipé (1 rail de 3 spots), le rail	70 €	13 €	78 €		
NETTOYAGE , le m ²	4,50 €	0,90 €	5,40 €		
CHARGEMENT/DECHARGEMENT DE MARCHANDISE (service avec chauffeur) (1h minimum facturée)	70 €	14 €	84 €		
TOTAL TTC					

Bon de commande à retourner

par courrier, accompagné de votre règlement à l'ordre d'ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES (AL-TEC)

ou par mail accompagné de l'ordre de virement à :
isabelle.taillandier@destination-angers.com ou ophelie.vaidie@destination-angers.com

Paiement par :

par chèque

par virement bancaire à notre banque

Fait à, le2024

Cachet et signature

Crédit Mutuel Angers : 10278-39449-00025053801 - 47 - CMA Centre d'Affaires
(Merci d'indiquer votre raison sociale dans l'intitulé du virement)

| Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie

Un seul et unique numéro : 07 60 31 47 19

En cas d'accident

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.

En cas d'incendie

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.

Déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.

Evacuer et se réunir en extérieur sur la terrasse Grand Palais.

NUMROS UTILES

HOPITAL (Accueil urgence).....	02 41 35 37 12
CENTRE ANTI POISON.....	02 41 48 21 21
CENTRE DE LA MAIN.....	02 41 86 86 41

| Plan VIGIPIRATE

En application du plan d'urgence sur le territoire national, Destination Angers met en place un dispositif renforcé de sécurité au sein du Parc des Expositions.

Ainsi, pour le Salon, des mesures particulières sont mises en place :

- Renforcement du personnel de sécurité.
- Fouilles de sacs et palpations individuelles si nécessaire.
- Réglementation plus stricte des accès et parkings :
 - restriction de certaines zones de parking,
 - contrôle systématique et renforcé des droits d'accès.

Veillez à bien vous munir de vos badges exposants. Nous vous rappelons à ce sujet que tout occupant d'un véhicule entrant dans l'enceinte du Parc des Expositions, doit être porteur d'un badge d'accès à la manifestation.

- Stockage en extérieur des valises visiteurs.



Destination Angers s'associe à la déclaration commune des acteurs de l'événement diffusée par l'UNIMEV - Union Française des Métiers de l'Événement

